

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDES DE
SUBVENTIONS POUR LES
RESEAUX AEP ET ASST
AUPRES DU CD74 ET DE
L'AGENCE DE L'EAU -
PROGRAMME 2023**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2022_0232

Rue du 14 Juillet et 11 Novembre à Annemasse

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur les rues du 14 Juillet, du 11 Novembre et de La Fayette à Annemasse avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant et de maintenir le rendement.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront au :

- renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 360 m environ et la reprise des branchements associés

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide du Conseil Départemental 74.

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à **182 000 € HT**.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de **72 800 € HT**.

Rue de la Dôle à Ambilly

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la rue de la Dôle à Ambilly avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant et de maintenir le rendement.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront au :

- renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 132 m environ et la reprise des branchements associés

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide du Conseil Départemental 74.

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à **126 000 € HT**.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de **50 400 € HT**.

Maillage par la future passerelle de l'Arve à Annemasse

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de création de réseau d'eau potable au niveau de l'Arve en coordination avec les travaux de création de passerelle piétonne de la commune d'Annemasse. L'objectif est de sécuriser l'alimentation en eau potable du centre d'Annemasse par la création d'un maillage entre la ressource en eau des Eaux Belles et le réservoir du Livron.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront à :

- la pose d'une conduite en encorbellement sous la nouvelle passerelle de la commune et le raccordement aux réseaux existant de part et d'autres des berges. Le linéaire des travaux est de 273 m.

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide du Conseil Départemental 74.

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à **450 000 € HT**.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit une subvention estimée de **180 000 € HT**.

Rue des Vétérans à Annemasse

Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la rue des Vétérans à Annemasse avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant et de maintenir le rendement. Ce projet s'inscrit dans le programme de piétonisation du centre ville de la commune d'Annemasse.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront au :

- renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 105 m environ et la reprise des branchements associés

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide du Conseil Départemental 74 et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux à hauteur de 40 % du montant des travaux (**110 000 € HT**), soit une subvention estimée de **44 000 € HT**.

L'Agence de l'eau RMC subventionne les travaux à hauteur de 50 % de l'assiette (**3 265 € HT**), soit une subvention estimée de **1 632 € HT**.

Route de Taninges à Vétraz-Monthoux

Dans le cadre des travaux de TCSP Bonne-Annemasse, Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la route de Taninges à Vétraz-Monthoux avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant et de maintenir le rendement. Ces travaux permettront également de mettre en séparatif le réseau existant, l'objectif de ces travaux étant de réduire les eaux claires parasites, de déconnecter les volumes des eaux de pluie et ainsi de diminuer nos rejets dans le milieu naturel.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront à :

- La réhabilitation ou renouvellement pour la mise en séparatif du réseau d'eaux usées sur une longueur de 1630 m environ. Des branchements seront créés ou repris.
- La création d'un réseau EP sur une longueur de 1430 m environ. Des branchements seront créés.
- Le renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de 1685 m environ.

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental 74.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux AEP à hauteur de 40 % du montant des travaux estimés (**990 000 € HT**), soit une subvention estimée de **396 000 € HT**.

L'Agence de l'eau RMC subventionne les travaux AEP à hauteur de 50 % de l'assiette (**52 400 € HT**), soit une subvention estimée de **26 200 € HT**.

L'Agence de l'eau RMC subventionne les travaux de mise en séparatif à hauteur de 30 % de l'assiette (**500 500 € HT**), soit une subvention estimée de **150 150 € HT**.

Réseaux liés au projet de TRAM à Annemasse

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la ligne de Tramway phase 2, Annemasse-Agglomération va réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur les rues des Voirons, du Faucigny, d'Henri Barbusse et de Verdun avec pour objectif d'éviter les fuites dues à la vétusté du réseau existant, de maintenir le rendement et d'éviter les interventions une fois la ligne mise en service. Ces travaux permettront également de mettre en séparatif le réseau existant sur Henri Barbusse et Verdun, l'objectif de ces travaux étant de réduire les eaux claires parasites, de déconnecter les volumes des eaux de pluie et ainsi de diminuer nos rejets dans le milieu naturel.

Les travaux d'Annemasse Agglomération consisteront à :

- La réhabilitation ou renouvellement pour la mise en séparatif du réseau d'eaux usées sur une longueur de **573 m** environ. Des branchements seront créés ou repris.
- La création d'un réseau EP et de bassins d'infiltration Place de l'Étoile et place Jean Deffaugt récupérant et infiltrant 21 000 m² de surface. Des branchements seront créés.
- Le renouvellement du réseau d'eau potable sur une longueur de **1700 m** environ.

Dans le cadre de ces travaux, Annemasse-Agglomération sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental 74.

Le Conseil Départemental 74 subventionne les travaux AEP à hauteur de 40 % du montant des travaux (**2 160 105 € HT**), soit une subvention estimée de **864 042 € HT**.

L'Agence de l'eau RMC subventionne les travaux AEP à hauteur de 50 % de l'assiette (**52 867 € HT**), soit une subvention estimée de **26 433 € HT**.

L'agence de l'eau RMC subventionne les travaux de mise en séparatif à hauteur de 30 % de l'assiette (**200 550 € HT**), soit une subvention estimée de **60 165 € HT**.

L'agence de l'eau RMC subventionne les travaux de déconnexion des eaux pluviales à hauteur de 50 % de l'assiette (**840 000 € HT**), soit une subvention estimée de **420 000 € HT**.

Etudes complémentaires au SDAEP

Annemasse Agglo est en cours de révision de son Schéma Directeur AEP. Pour modéliser les différents scénarios identifiés dans la phase 1 de l'étude. Des études complémentaires s'avèrent nécessaires :

- Interconnexion entre les puits du Pas de l'Echelle (SRB) et l'usine d'ultrafiltration des Eaux Belles (20 000 €HT)
- Développement d'une nouvelle ressource via le raccordement du lac Léman en passant par le territoire Suisse (20 000 €HT)
- Développement d'une nouvelle ressource via le raccordement du lac Léman en passant par Thonon Agglo (20 000 €HT)

Le CD74 peut financer des études d'investissement à hauteur de 30 %, soit **18 000 €HT** de subventions estimées.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER les dossiers techniques dont les contenus sont ci-dessus explicités ;

DE SOLLICITER les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et du Conseil Départemental 74 pour les différents projets ci-dessus présentés ;

DE SIGNER lui-même ou de faire signer à son représentant les documents se rapportant à ces aides.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.